



COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE (CDCPP)

CDCPP-Bu(2014)13

Strasbourg, 14 octobre 2014

**6^e réunion du Bureau
Strasbourg, 4-5 (matin) novembre 2014
Palais de l'Europe, Salle 17**

CULTURE

DOCUMENT POUR INFORMATION

Point 3.1.i du projet d'Ordre du jour

Le Bureau:

- prend note des résultats de la première plateforme Conseil de l'Europe d'échanges concernant l'incidence du numérique sur la culture, qui s'est tenue les 4-5 juillet à Bakou sous la forme d'une conférence multipartite (« créer un environnement propice à la culture numérique et à l'autonomisation des citoyens »), et se félicite des progrès réalisés par le groupe de travail d'experts / CDCPP pour concevoir deux grandes recommandations de politiques à l'intention des Etats membres qui découlent des débats de la plateforme et qui seront mises en œuvre en 2015 ;
- prend note de l'avancement du cadre d'indicateurs sur la culture et la démocratie et salue l'occasion donnée aux représentants des Etats membres de consulter un avant-projet de cadre lors d'une rencontre spécifique organisée les 4-5 décembre à Bruxelles à l'occasion de l'événement lié au Compendium 2014 / *CultureWatchEurope* à l'invitation des autorités belges ;
- prend note des travaux en cours sur le projet de Compendium pour adapter le système aux besoins d'information découlant de la Conférence ministérielle de 2013 à Moscou, par ex. en créant un nouvel espace thématique sur la culture et la démocratie et en associant le Compendium à la base de données *translit* (www.translit.fr), où sont conservés les profils de 29 pays en matière d'éducation aux médias, et salue la décision des autorités turques de participer au Compendium et de produire un profil – pays ;
- prend note de l'avancement du travail de révision concernant la Convention européenne sur la coproduction cinématographique, y compris la tenue d'une deuxième réunion du CPP-CINE les 29-30 septembre à Paris et les dates des 12-13 février pour la réunion intergouvernementale plénière qui conclura la révision.

PROGRAMME D'ACTIVITES EN 2014

Culture

Rappel du mandat du CDCPP (extrait)

- (i) Les États membres sont assistés dans l'élaboration de politiques démocratiques dans les domaines de la culture, du patrimoine et du paysage par le biais de l'examen des politiques thématiques ainsi que les systèmes d'information suivants : le Compendium, HEREIN, ELCIS et CultureWatchEurope.
- (ii) Des suites sont données à la 10e Conférence des ministres de la Culture du Conseil de l'Europe « La gouvernance de la culture : promouvoir l'accès à la culture », notamment par l'élaboration de (a) deux lignes directrices (documents sur les orientations politiques) relatives aux mesures à prendre concernant l'impact de la numérisation sur la culture, ainsi qu'un (b) cadre d'indicateurs pour mesurer les répercussions des activités culturelles sur la démocratie et les bénéfices économiques du financement de la culture.
- (iii) Examen d'une révision de la Convention européenne sur la coproduction cinématographique à soumettre au Comité des Ministres.
- (iv) Elaboration de deux projets de recommandations favorisant la mise en œuvre des conventions relatives au patrimoine culturel et au paysage, pour adoption par le Comité des Ministres.

Rapport intérimaire sur la période de juin à novembre 2014

- (i) Suites données à la 10^e Conférence des ministres de la Culture du Conseil de l'Europe sur le thème « La gouvernance de la culture : promouvoir l'accès à la culture » (ii)
 - a) Lignes directrices (documents sur les orientations stratégiques) relatives aux mesures à prendre concernant l'impact de la numérisation sur la culture

A sa 3^e réunion plénière, en mars 2014, le CDCPP a pris note du rapport intérimaire présenté par le Secrétariat sur la mise en œuvre des activités découlant de la Conférence 2013 des ministres de la Culture et a approuvé les principales lignes d'action. Ces lignes d'action prévoyaient notamment l'établissement d'une plateforme d'échanges sur l'impact de la numérisation sur la culture, à l'intention des responsables de l'élaboration des politiques et des professionnels de la culture et des médias. La première réunion de la plateforme en forme d'une conférence multipartite s'est déroulée les 4 et 5 juillet à Bakou. Organisée sur le thème « Création d'un environnement propice à la culture numérique et à l'autonomisation des citoyens » elle a réuni 100 participants. Les travaux ont porté sur (1) des orientations concernant les moyens de faire passer les institutions culturelles de l'ère pré-numérique à l'ère numérique et (2) les tendances émergentes de la production culturelle et les besoins correspondants du secteur culturel. Cinq domaines de préoccupation¹ ont été retenus et des thèmes et des éléments de futures recommandations tirés des débats et des contributions écrites préparées pour la conférence. Le groupe de travail du CDCPP, ainsi que des experts et le Secrétariat, y ont donné suite lors d'une réunion le 15 septembre à Strasbourg et pour parachever les deux recommandations en 2015. Une deuxième réunion de plateforme –pour lancer les recommandations et approfondir le travail sur le thème de la culture et du numérique –pourrait être organisée en 2015 sous réserve d'un soutien d'Etats membres intéressés.

Programme de la Conférence de Bakou: www.coe.int/baku2014.

-
- ¹ Sensibiliser à l'effet du numérique sur la société et la culture et la nécessité de surmonter le clivage numérique / pré-numérique, en insistant sur le rôle que la culture peut jouer à cette fin ;
 - Développer et mettre en œuvre la formation aux médias et à l'information à l'école et en dehors et dans l'enseignement tout au long de la vie ;
 - Adapter la mission, le mandat, l'état d'esprit et la gouvernance des institutions culturelles pour pouvoir exploiter les dynamiques en ligne et hors ligne ;
 - Protéger et promouvoir les droits d'accès, créer et distribuer les contenus culturels à l'aide de plateformes multiples ;
 - Encourager l'information et le suivi des politiques culturelles et leur mise en œuvre liée aux techniques numériques.

- b) Cadre d'indicateurs pour mesurer les répercussions des activités culturelles sur la démocratie et les bénéfices économiques du financement de la culture

Le travail relatif au nouveau cadre d'indicateurs sur la culture et la démocratie a commencé. Un contrat a été élaboré avec l'école HERTIE de gouvernance pour la préparation d'un projet de cadre qui sera approfondi avec un ensemble de grands organes de recherche culturelle européens lors d'une réunion de travail le 6 octobre à Berlin. A la suite d'une recommandation adoptée par le Bureau du CDCPP en juin, le projet de cadre sera alors présenté lors d'une rencontre de plus grande ampleur en décembre, associée à la réunion de 2014 des auteurs du Compendium (voir détails ci-dessous). Les premiers tests d'application seront réalisés au début de 2015 dans les Etats membres intéressés

Il y a lieu d'augmenter les ressources financières consacrées à ces travaux novateurs sur les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe dans le secteur culturel. Les contributions volontaires des Etats membres seront très appréciées ; ce mode de financement est en phase avec l'origine politique du projet, à savoir des décisions des ministres de la Culture européens

(http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/moscow/default_FR.asp?).

2. Compendium (<http://www.culturalpolicies.net>) et CultureWatchEurope (i)

A sa session plénière de mars 2014, le CDCPP a pris note des derniers développements des systèmes d'information du Conseil de l'Europe dans le domaine de la culture, du patrimoine et du paysage, exprimé sa satisfaction et convenu d'offrir son aide sous la forme suivante: coopération active des coordinateurs/administrateurs nationaux responsables des systèmes dans la mise en œuvre des activités ; contributions volontaires ; accueil des réunions annuelles et ad hoc d'experts ou d'auteurs, selon le cas. Le Comité a aussi invité le président et le Secrétariat à présenter les systèmes d'information aux Délégués des Ministres afin de mieux montrer leur utilité dans l'élaboration de politiques démocratiques. A sa session du 20 mai, le GR-C a approuvé le rapport abrégé sur le CDCPP et décidé d'étudier la possibilité d'organiser une présentation des systèmes d'information dans le domaine de la culture, du patrimoine et du paysage (HEREIN, Compendium, ELCIS).

En ce qui concerne le système d'information du Compendium, le contrat pour l'édition 2014 a été signé avec ERICarts, partenaire opérationnel du Conseil de l'Europe, en avril. En 2014, les travaux seront axés sur la création d'un nouvel espace thématique consacré à la culture et à la démocratie. Pour ce qui concerne la portée géographique du système d'information, les profils de Chypre et de la Bosnie-Herzégovine seront disponibles prochainement ; en outre, les projets de profil pour le Bélarus et la Turquie seront établis également en 2014/2015, ce qui portera à 45 le nombre d'Etats membres participants. Le projet WORLD-CP, extension mondiale du Compendium, progresse également, avec de nouveaux profils pour le Chili et l'Inde, puis pour la Mongolie et Singapour (voir aussi : <http://www.worldcp.org/index.php>).

L'événement *CultureWatchEurope* (CWE) de 2014 se tiendra une fois de plus conjointement à la réunion des auteurs du Compendium des 4-5 décembre 2014 à Bruxelles dans le cadre de la présidence belge du Comité des Ministres. Les réunions consacrées au Compendium / CWE permettront à une quarantaine de chercheurs de procéder à un examen approfondi et critique des résultats du travail sur les indicateurs visant à apprécier la contribution de la culture à la démocratie. Le CDCPP sera tenu informé au cours de l'automne de l'avancement des préparatifs concernant ces rencontres et les délégués seront les bienvenus pour participer à l'événement le 5 décembre.

L'affectation de ressources appropriées au Compendium est une source de préoccupations permanente. Des informations récentes et un appel de fonds ont été adressés aux gouvernements au mois d'août. Les contributions volontaires des Etats membres sont très précieuses pour assurer le bon fonctionnement du système, surtout au vu de l'allocation limitée de ressources sur le budget ordinaire de l'Organisation et de l'intérêt des parties prenantes du Conseil de l'Europe pour la base d'information.

Examen de la politique culturelle de la Serbie

A l'occasion de sa visite au Conseil de l'Europe en avril 2014, le ministre de la Culture de la Serbie a fait une demande d'examen ciblé de sa politique culturelle, selon la nouvelle méthode, qui prévoit l'établissement d'un rapport unique par une petite équipe commune, composée d'experts nationaux et internationaux. Un représentant du CDCPP fera partie de l'équipe d'experts afin d'intégrer un élément d'évaluation par les pairs dans la procédure.

En mai, le Secrétariat a effectué une première visite à Belgrade pour définir les paramètres concrets de l'exercice. L'examen thématique portera sur des orientations stratégiques pour la culture, la modernisation de l'infrastructure culturelle et le soutien à la culture et au secteur créatif. Selon le programme d'activité provisoire, des visites d'experts auront lieu en Serbie en octobre et novembre 2014 (dates exactes à conf.) et une réunion éditoriale se tiendra en janvier 2015 ; elle sera suivie de la conclusion de l'examen de la politique culturelle au printemps. Le rapport d'examen pourrait alors être présenté à la session plénière de 2015 du CDCPP.

3. Examen d'une révision de la Convention européenne sur la coproduction cinématographique à soumettre au Comité des Ministres (iii)

La première réunion du CPP-CINE s'est tenue les 3 et 4 avril à Paris pour préparer et mettre en œuvre la révision de la Convention européenne sur la coproduction cinématographique et pour étudier les besoins recensés par une évaluation indépendante du Fonds Eurimages (Olsberg SPI, novembre 2013), conformément aux décisions prises en 2013-2014 par le CDCPP et le GR-C. Cette réunion a rassemblé 15 experts nationaux, qui ont tenu un échange de vues sur les aspects juridiques et les diverses possibilités pour la révision de la Convention. Après s'être accordés sur leur méthode de travail, le groupe a révisé les articles 6 (Proportions des apports respectifs des coproducteurs) et 7 (Droits des coproducteurs) et les annexes I (Procédure de présentation des demandes) et II (Système de points). Le CPP-CINE a tenu sa deuxième réunion les 29-30 septembre 2014. Il a affiné le travail de révision. C'est sur cette base qu'à partir de l'automne, le CPP-CINE et le Secrétariat préparent la réunion intergouvernementale de 2015 consacrée à la révision de la Convention (Strasbourg, 12-13 février 2015).

4. Préparation d'autres projets de recommandations : utilisation de nouveaux outils pour les politiques culturelles et de ligne directrices visant à les fonder sur des éléments concrets (iv)

A sa troisième réunion (19-21 mars 2014), le CDCPP s'est félicité de la possibilité de tirer un projet de recommandation du suivi de la Conférence ministérielle de Moscou de 2013, c'est-à-dire d'un nouveau système d'indicateurs permettant d'évaluer la contribution de la culture à la démocratie, ainsi que son efficience économique, et des orientations politiques sur l'impact de la numérisation sur la culture ; de plus, il a chargé le Secrétariat de préparer, à compter de 2015 et avec le concours d'un groupe d'experts, un projet pour examen ultérieur. De premiers travaux sur des lignes directrices/orientations politiques concernant la manière de relever les défis que la numérisation pose au secteur culturel sont menés dans le cadre du suivi de la plateforme d'échanges de Bakou. Ces travaux contribueront à l'élaboration ultérieure d'une recommandation du Conseil de l'Europe sur de nouveaux outils pour les politiques culturelles et des lignes directrices visant à fonder les politiques sur des éléments concrets.

* * *

60^e anniversaire de la Convention culturelle européenne

A l'occasion du 60^e anniversaire de la Convention culturelle européenne, le Conseil de l'Europe a publié un dépliant intitulé « La culture : cœur et âme de la démocratie ». Plusieurs manifestations sont organisées dans le domaine d'activité de la DGII pour marquer cet anniversaire. Parmi elles, une exposition composée de sept panneaux sur les grands thèmes traités dans la Convention a été préparée et présentée à la première réunion de la plateforme sur la culture et la numérisation à Baku en juillet. Elle pourrait être mise à disposition des Etats membres, notamment dans leurs langues nationales.